

Département de Loire-Atlantique
Arrondissement d'ANCENIS

COMMUNE DE LIGNÉ

Convocation du 18 janvier 2024

Nombre de membres :

Conseillers en exercice 29

Conseillers présents 25

Qui ont délibéré 29

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JANVIER 2024**

Délibération 240125D001

Classification : 3.1 - Acquisitions

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 janvier à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : M. Maurice PERRION, M. Philippe ROBIN, Mme Sonia FEUILLÂTRE, Mme Valérie PRONO, M. Alain BOURGET, Mme Nathalie ROZÉ, M. Bertrand LERAY, M. Jean-Marc BESNARD, M. Gaëtan GROIZEAU, M. Thierry KERLOC'H, M. Laurent LEBRETON, Mme Catherine GAULT, M. Stéphane FAGARD, Mme Nathalie CAIVEAU, M. David TOURNEFIER, Mme Anita MENET, M. Guillaume NIEL, Mme Mélanie BRIAULT, M. Julien ROUSSEAU, Mme Aurélie VASSAULT DUVAL, M. Michel MATHÉ, Mme Déborah SIDDI, Mme Lucie DEVAIS, Mme Déborah JOURDON, Mme Lucie BONNO.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Marie CORDIER (pouvoir à M. Maurice PERRION), M. Olivier BLAISE (pouvoir à M. Philippe ROBIN), Mme Stéphanie BÉRITAULT (pouvoir à Mme Déborah SIDDI), M. Stéphane HÉAS (pouvoir à M. Alain BOURGET).

Secrétaire de séance : Mme Déborah JOURDON.

AFFAIRES FONCIÈRES – ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES ACACIAS

Monsieur le Maire a récemment rencontré M. et Mme Gilbert LAINÉ, propriétaires de la parcelle cadastrée section AD n°73, située à proximité de l'Espace culturel Le Préambule. Il les a informés que la Commune pourrait être intéressée par l'acquisition de cette parcelle.

Par courrier en date du 30 décembre 2023, M. et Mme LAINÉ indiquent qu'ils sont favorables à une cession de cette parcelle à la Commune, au prix de 10 € le m², soit un montant global de 7000 €.

Ceci exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :


- De valider l'acquisition de la parcelle AD 73 au prix de 7000 € ;
- De dire que les frais d'acte seront à la charge de la commune ;
- D'autoriser le Maire à signer tous documents à cet effet.

Vote : 29 voix pour

A Ligné, le 30 janvier 2024

Le Maire,
Maurice PERRION

La secrétaire de séance
Déborah JOURDON


Publié sur le site de la commune le 1^{er} / 2 / 2024